

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 11 AVRIL 2023

Par suite d'une convocation en date du 05/04/2023, affichée le 05/04/2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **jeudi 11/04/2023 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Emilien BIGNON, Christie DEZERT, Pascal RANC, Bernard SADY, Maggy CARON, Philippe GOFFART, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Pierre BAILLY, Claude LAPIERRE, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Agnès RAGOT, Séverine BROQUET, Gérard TRUTAT, Florent GAUROIS, Sylvie VELUT.

Absents avant donné procuration : Claire ADAM à Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER à Pascal RANC, Sabrina GUYON à Estelle MIGNOT, Reynald CARLOT à Séverine BROQUET, Alain NOUGARET à Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE à Pierre MARCHAL

Absents : Julien GOFFART, Anne-Lise DURAND, Eléonore De FRESCHEVILLE

Secrétaire de séance : Mme Emeline DE BRUIN

#### Nombre de Conseillers :

|               |    |
|---------------|----|
| En exercice : | 29 |
| Présents :    | 20 |
| Représenté :  | 05 |
| Votants :     | 25 |

#### Délibération n°

2023\_D\_030

### **Objet de la délibération : Pose de Caniveaux – Rue de la Cour aux Pucelles (Villemaur-sur-Vanne) et Rue du Moulin à Tan (Aix-en-Othe)**

Monsieur le Maire :

↳ Informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux sur le réseau des eaux pluviales rue du Moulin à Tan à Aix-en-Othe et rue de la Cour aux Pucelles à Villemaur-sur-Vanne.

↳ Présente différents devis concernant la pose de caniveaux.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune ;

Vu le rapport de la commission voirie, bâtiments et espaces verts du 22 mars 2023

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **RETIENT** les propositions de prix de l'entreprise BOUSSAT Benoit d'Aix-Villemaur-Pâlis concernant les travaux de pose de caniveaux, pour un montant global de 9 210 € HT, soit 11 052 € TTC qui se décompose comme suit :

- Rue de la Cour aux Pucelles (Villemaur-sur-Vanne) : 6 650,00 € HT, soit 7 980,00 € TTC,
- Rue du Moulin à Tan (Aix-en-Othe) : 2 560,00 € HT, soit 3 072,00 € TTC

↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la commune.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Roland BROQUET.

